N° 109 — 26e Année

SIX PAGES : CINQ CENTIMES

Dimanche 19 Avril 1914

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

RÉDACTION : ROUBAIX, rue Daubenton, 28. TOURCOING, 5 bis, rue Nationale

PRIX DES ABONNEMENTS : Nord et Départements limitrophes : Trois mois 4 fr. 50 — Un an 18 fr. Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et sont payables d'avance

SIÈGE ADMINISTRATIF : Rue de Béthune, 27, à Lille (TELEPHONE N° 97)

LES MANUSCRITS NE SONT PAS RENDUS

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal, 27, rue de Béthune, à Lille et dans toutes les Agences de Publicité.

LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Dans la cinquième

Incontestablement, notre ami M. Georges Potié a de la chance. A sa candidature, les réactionnaires auraient pu opposer un candidat. Ils n'ont réussi qu'à y opposer le comte d'Hespel, ce qui fait qu'à la rigueur M. Georges Potié aurait pu éviter les fatigues d'une campagne électorale, car le nom de M. le comte d'Hespel est tout un programme et il suffit de l'afficher sur les murs de la cinquième circonscription pour que tous les républicains de la cinquième circonscription l... le camp.

Bien entendu, tel n'est pas l'avis de M. le comte d'Hespel. Aussi bien, il est probable que M. le comte d'Hespel n'est jamais de l'avis de ceux qui ne lui concèdent pas les mêmes qualités dont il s'orne lui-même. N'a-t-il pas déclaré dans son journal, avec une modestie à laquelle nous tenons à rendre hommage, qu'il se jugeait digne d'obtenir, en même temps que les voix des cléricaux, qui ne peuvent ni voir ni sentir les radicaux, les voix des radicaux, qui ne peuvent ni sentir ni voir les cléricaux ?

Mais il y a mieux, beaucoup mieux. M. le comte d'Hespel ayant émis l'admirable prétention de concilier en sa personne les inconciliables, et de marier l'eau et le feu, M. le comte d'Hespel ayant osé revendiquer et les suffrages des républicains avancés ou modérés et ceux des royalistes, des impérialistes et autres adversaires du régime, nous nous étions permis de lui faire une honnête proposition.

— « Mon cher confrère, lui disions-nous (car M. le comte d'Hespel s'est improvisé journaliste)... mon cher confrère, je veux faire pour vous, à cause de votre titre de journaliste, ce que je ne devrais pas faire, ne vous demandant qu'une chose, n'en parlez pas à mes amis radicaux de la cinquième, car ils professent à l'égard de leur dévoué député, M. Georges Potié, la plus profonde et la plus fidèle estime, et ma proposition pourrait me rendre suspect à leurs yeux..., mon cher Confrère, voilà ce que je vous propose. Comme vous avez besoin des voix républicaines pour être élu, et qu'un républicain ne donnera jamais sa voix à un candidat qui ne lui donne pas les garanties les plus sérieuses au point de vue laïque, rédigez une déclaration formelle, affichez sur tous les murs de la cinquième circonscription que vous vous engagez à défendre l'école publique contre les ambitions du cléricalisme, et ça y est, mon cher Confrère, ô bon prophète, les radicaux votent pour vous.

Comment ? Plaît-il ? Vous me dites qu'en agissant ainsi vous perdriez les suffrages des libéraux ? Diable, c'est juste, je n'avais pas songé à ce détail. Vous voyez, vous n'avez qu'à vous résigner... Résignez-vous... Dans la vie, il ne faut pas réclamer l'impossible, ni vouloir concilier les inconciliables. Laissez les républicains et les radicaux, électeurs naturels de M. Georges Potié, et gardez les libéraux pour vous, ainsi que le veulent la logique et le bon sens. »

Telle était notre proposition. Savez-vous ce que nous a répondu M. le comte d'Hespel ? Ceci (nous citons l'auteur, car on n'invente pas ces choses-là). « Eh bien ! j'ai l'avantage de dire au *Progrès* qu'il se trompe tout à fait, et que je suis disposé à faire, au sujet de l'école publique, une déclaration très nette ».

Vous êtes anxieux, n'est-ce pas ? Vous vous demandez ce que va être cette « déclaration très nette » qui tient six colonnes du journal de M. le comte d'Hespel et qui se subdivise très exactement en 22 points ? Je ne vous ferai pas languir. Elle se résume en ceci : « L'Etat doit donc contribuer à l'instruction publique en subventionnant les écoles catholiques ou athées (?), suivant le nombre d'enfants qui les fréquentent. » Cela s'appelle la répartition proportionnelle, c'est une des revendications essentielles de l'*Action Libérale* et il n'y a pas un républicain, même parmi les plus modérés, qui l'accepte, en sorte que M. le comte d'Hespel, lorsque les républicains lui demandent des garanties de laïcité, ne trouve à leur offrir qu'une preuve éclatante et nouvelle de son cléricalisme échevelé. Merci, comte, nous ne vous en demandions pas tant !

***

Contre M. le comte d'Hespel à qui nous laissons bien volontiers les suffrages des réactionnaires et des fantaisistes et contre le camarade Ragheboom chargé par le parti unifié de présenter sur un plateau le bonheur collectiviste (Comte, un paradis dans le ciel, un ! Camarade, un paradis sur la terre, un !), notre ami M. Georges Potié défend le programme républicain, le programme dont il dit dans sa profession de foi en une heureuse formule, qu'il s'éloigne « également des utopies dangereuses du collectivisme et des calculs égoïstes de la réaction ».

Avec leur député sortant, les électeurs de la cinquième ont toutes les garanties qu'ils demanderaient vainement à M. le comte d'Hespel ou à M. Ragheboom. Son passé, ses actes, ses votes sont là pour témoigner en sa faveur et avec un tel témoignage on peut être bien tranquille sur sa réélection. Issu d'une lignée qui a donné à la République — et à une époque où il n'était pas commode d'être républicain — les preuves les plus éclatantes d'une fidélité à l'épreuve des événements et du temps, M. Georges Potié perpétue de nobles et généreuses traditions. De toute son intelligence, de tout son cœur, il se dévoue aux légitimes intérêts de sa circonscription et aux intérêts généraux du pays. Sa gestion de maire, ses votes de représentant du peuple sont là pour prouver la vérité de cette affirmation si elle avait besoin d'être prouvée.

S'agit-il d'améliorer notre législation sociale, d'aider chaque jour plus efficacement les humbles et les petits, de compléter le code des lois ouvrières ? S'agit-il de repousser la surenchère démoralisante, d'assurer la liberté de conscience pour tous les citoyens, croyants ou non-croyants ? S'agit-il de défendre la dignité du parlementarisme en donnant l'exemple du désintéressement, de l'indépendance dans un milieu où l'on pense trop souvent aux portefeuilles ? M. Georges Potié répond toujours présent.

Une attitude si fière, si courageuse, lui dictait son devoir le jour où la menace allemande obligea la Chambre à fortifier la puissance défensive du pays. Ce jour-là, les trembleurs regardèrent dans leurs circonscriptions, mais M. Georges Potié, lui, se mit résolument du côté de ceux qui regardaient vers la frontière. Quand on est républicain, on ne sépare pas la Patrie de la République et pour sauver la République on n'hésite pas à défendre la Patrie.

Voilà l'homme qui se représente dimanche prochain devant le corps électoral. Nous disons qu'en le renvoyant à la Chambre les démocrates de la cinquième feront plus et mieux que d'exprimer à leur député sortant, M. Georges Potié, leur amitié fidèle et reconnaissante. Ils donneront la mesure de leur clairvoyance, de leur patriotisme et de leur bon sens.

MARTIN-MAMY.

CHRONIQUE

NORD contre Sud

Les Etats-Unis sont sortis de l'attitude expectante qu'ils observaient depuis six mois. Renonçant à compter les coups de la singulière partie qui se joue entre fédéraux et insurgés mexicains, ils ont avancé la main sur ce damier sanglant. Chaque fois qu'un épisode violent se produisait au cours de la guerre civile de la République du Sud, le cabinet de Washington tempérant son impatience, modérant sa frénésie, se bornait à enregistrer le fait en attendant le dénouement.

Pourquoi la grande Confédération fait-elle gronder aujourd'hui sa voix avec une si soudaine autorité ? Pourquoi s'avise-t-elle d'envoyer précipitamment une double flotte sur les côtes mexicaines, établissant un blocus dans le golfe de Californie et dans la rade de la Vera-Cruz ?

Parce que le Mexique a, paraît-il, outragé la dignité des Etats-Unis et lui refuse les sanctions exigées. On connaît l'incident. Un détachement de marins américains a été indûment arrêté et incarcéré par les troupes du général Huerta. Mais le contingent a été relaxé et des excuses ont été présentées. Toutefois, on a estimé insuffisante à Washington l'expression des regrets formulés. On a alors imaginé d'ordonner au Président Mexicain de faire saluer par toute son armée le drapeau de la Confédération.

On peut se demander si l'honneur américain a subi un tel affront qu'il faille en poursuivre, avec tant d'indignation, les réparations nécessaires. L'obstination du général Huerta mérite-t-elle un si impressionnant déploiement ? Doit-on appréhender, comme certains le redoutent, l'ouverture d'une ère d'hostilités sous un prétexte futile ?

Il convient évidemment de se rassurer. Nous n'assistons pas à une entrée en campagne. A quelles troupes mexicaines se mesureraient, le cas échéant, les Américains ? On serait bien embarrassé de le dire. Les soldats de la Confédération ne devraient connaître en principe, que l'armée régulière du général Huerta. Or, comme les insurrectionnels sont devenus les maîtres incontestés de plusieurs provinces, grâce aux succès et aux excès de Villa, l'attaque des Etats-Unis équivaudrait à l'écrasement complet du parti des « réguliers » et au triomphe de leurs ennemis.

Dans ces conditions, il eût été plus sage d'agir à l'instar de ces adversaires électoraux qui échangent des injures et décident après un échange de témoins, de n'échanger des balles qu'au lendemain du scrutin. Le cabinet de Washington pouvait spécifier : « Le gouvernement du Mexique me doit une « réparation éclatante et je veillerai en « temps opportun, à ce qu'elle me soit ac- « cordée. Mais, ignorant le nom de la fac- « tion qui régnera sur le pays, j'ajourne les « résolutions que je crois devoir appliquer « pour la sauvegarde de mon honneur. »

Cette attitude eût été conforme au sentiment, si souvent manifesté par M. Bryan et par M. Wilson lui-même, qui se sont toujours soigneusement gardés d'intervenir, dans la crainte de brusquer les événements. Or, il est certain que la querelle actuelle ne peut avoir pour résultat que de ruiner le prestige de Huerta au profit de Carranza. Si, au contraire, les Etats-Unis avaient franchi la frontière, l'hiver dernier, — et les occasions ne manquaient pas — ils eussent prêté au pouvoir du général Huerta un appui décisif, contre les révolutionnaires dont les positions n'étaient pas comparables à ce qu'elles sont à présent.

Il y a, dans la diplomatie américaine plus de paradoxe que de logique. La chancellerie de Washington avait intimé naguère au général Huerta l'ordre de se démettre. On se rappelle encore le ton comminatoire de certain ultimatum, démenti puis confirmé. On pouvait, à ce moment, s'attendre à un « geste » qui eût été explicable. Wilson s'en est abstenu, sous prétexte qu'il convenait d'attendre l'issue des batailles engagées. Et l'Europe félicita les Etats-Unis de leur longanimité. D'autres incidents ont surgi notamment l'assassinat du sujet anglais Benton, tué au camp du général Villa. La Grande-Bretagne réclama vengeance et confia sa cause à l'Amérique qui se contenta de demander la nomination d'une Commission d'enquête.

Comment pouvait-on prévoir que cette modération calculée, qui n'était qu'une tactique plausible, précéderait une levée de boucliers un peu intempestive ? Les Etats-Unis ne feront croire à personne que l'affaire grossie qu'ils exploitent est autre chose qu'un prétexte propre à justifier leur entrée en scène. On est ainsi amené à s'interroger sur l'opportunité qui les fait agir aujourd'hui plutôt qu'hier.

Quelle est la signification exacte de la démonstration navale ? Si le général Huerta résiste, l'Amérique semblera quelque croquemitaine désarmé. Si, au contraire, le Président de la République Mexicaine, humilié, est réduit à la capitulation, n'est-ce pas contre les Etats-Unis que se retourneront tous ceux qui auront à se plaindre des exactions commises par les hommes des Carranza et des Villa, — qui passeront pour civilisés, dès qu'ils seront vainqueurs...

Marcel LAURENT.

VISITE ROYALE

Les Souverains anglais A PARIS

LE PROGRAMME OFFICIEL

Paris, 18 avril.

Le programme officiel du séjour en France du Roi et de la Reine d'Angleterre est définitivement arrêté ainsi qu'il suit :

Mardi 21 avril. — Midi, arrivée à Calais du Roi et de la Reine, qui seront salués par MM. le Préfet du Pas-de-Calais, le général commandant le 1er corps d'armée, le général commandant la deuxième division d'infanterie, le maire de Calais. Les honneurs militaires seront rendus sur le quai de débarquement par une compagnie d'infanterie avec le drapeau du régiment et la musique, sous les ordres du colonel.

Midi 20. — Départ de Calais.

4 heures 30. — Arrivée à Paris, avenue du Bois de Boulogne. Les souverains seront reçus, sur le quai, par M. le Président de la République, qui sera accompagné de MM. le président du Sénat, le président de la Chambre, le président du Conseil, les ministres et sous-secrétaires d'Etat, le grand chancelier de la Légion d'honneur, le préfet de la Seine, le préfet de police, le président du Conseil municipal de Paris ; le président du Conseil général de la Seine. Mme Poincaré se trouvera également à la gare pour attendre Leurs Majestés.

Une compagnie de la Garde Républicaine, avec le drapeau et la musique, sous les ordres du colonel, rendra les honneurs sur le quai de la gare.

Après les présentations et la revue de la garde d'honneur, M. le Président de la République et Mme Poincaré conduiront Leurs Majestés au palais du ministère des affaires étrangères.

M. le président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, accompagnera également les souverains.

Un régiment de cuirassiers, avec l'étendard escortera les voitures. Les troupes du gouvernement militaire de Paris, sous le commandement de M. le général Michel, membre du Conseil supérieur de la Guerre, gouverneur militaire de Paris, feront la haie et rendront les honneurs.

5 heures 30. — Leurs Majestés rendront visite à M. et Mme Poincaré.

6 heures 30. — Cercle diplomatique, au ministère des Affaires étrangères.

8 heures. — Dîner officiel au Palais de l'Elysée.

Mercredi 22. — 1 heure 45 : M. le Président de la République et Mme Poincaré viendront prendre Leurs Majestés à l'ambassade pour les conduire à la revue de Vincennes.

3 heures. — Revue des troupes, à Vincennes.

4 heures 15. — Départ de Vincennes.

5 heures 05. — Réception à l'hôtel de ville.

5 heures 35. — Départ de l'hôtel de ville.

7 heures 30. — Dîner offert par le Roi à M. le Président de la République, à l'ambassade d'Angleterre.

10 heures. — Représentation de gala, à l'Opéra.

Jeudi 23. — 2 heures 30 : Courses à Auteuil.

8 heures. — Dîner donné en l'honneur de Leurs Majestés, par M. le président du Conseil, ministre des Affaires étrangères.

10 heures : Soirée au ministère des Affaires étrangères.

Vendredi 24. — Vers 10 heures, départ du Roi et de la Reine, par la gare des Invalides.

LES APPARTEMENTS ROYAUX AU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Les appartements retenus pour les souverains anglais au ministère des affaires étrangères donnent sur les jardins.

Ils comprennent : la chambre du roi, la chambre de la reine, un salon, un boudoir et deux cabinets de toilette.

L'ameublement acajou Empire de la chambre du roi George V se compose d'un bureau ayant appartenu à Napoléon Ier, de deux secrétaires de trois commodes, de deux tables de nuit, d'un guéridon et d'un paravent. Huit fauteuils et quatre chaises sont drapés de tapisseries de Beauvais.

Dans l'alcôve encadrée de tentures rouges et au-dessus du lit royal est placée une tapisserie représentant *Uranie*.

A droite de l'alcôve une grande tapisserie montre Cérès assise dans un char. A terre et près du char repose un superbe lion.

Sur les tentures murales se détachent deux aquarelles de Gustave Moreau : *Œdipe et le Sphinx*, *le Jeune Homme et la Mort*.

Un *Spahi*, de Jean Carlus, un *Guerrier marocain*, de Jean Dampt, portant l'inscription Tanger 1885, un bronze de Frémiet, *Saint-Michel terrassant le Dragon*, deux vases de Sèvres et trois lampes électriques portatives garnissent les divers meubles.

La chambre Empire de la reine Mary, plus petite que la précédente, est tendue de draperies de couleur crème. On y trouve deux secrétaires, une table ronde de milieu, une commode, cinq fauteuils, quatre chaises, deux tables de nuit et quatre tapisseries de Beauvais. Une d'elles est signée Vendecl, 1823 : c'est une splendide gerbe de fleurs.

Dans l'alcôve et au-dessus du lit est tendue une tapisserie des Gobelins : elle représente Diane.

Le salon particulier des souverains est garni de tapisseries de Beauvais (1898). Les tentures encadrant les trois fenêtres sont bleu Nattier. Sur le parquet s'étale un grand tapis Savonnerie du siècle de Louis XIV. Sur les tables, les consoles et le piano sont posés huit vases et dix biscuits de Sèvres.

Le boudoir de la reine a reçu un ameublement Empire et les tentures sont encore de couleur crème et or. Aux murs, des tapisseries de Beauvais. Une de ces tapisseries porte l'inscription suivante : *Michallon 1822 — Beauvais 1827 — Vaillant — Félix — Ferd.*

Les cabinets de toilette sont blanc et or.

Des plafonds sculptés de toutes les pièces pendent des lustres somptueux.

A L'ÉTRANGER

L'ENTREVUE D'ABBAZIA

LES RESULTATS

Abbazia, 18 avril.

On communique la note suivante : « La visite que le ministre des affaires étrangères d'Italie vient de rendre ces jours derniers à Abbazia à son collègue austro-hongrois, a de nouveau fourni aux deux hommes d'Etat l'heureuse occasion d'un échange de vues prolongé et approfondi sur les questions qui touchent spécialement aux rapports entre l'Italie et l'Autriche-Hongrie. Dans les conversations entre le marquis di San Giuliano et le comte Berchtold s'est manifestée, une fois de plus, la parfaite identité de vues qui a déjà été profitable aussi bien aux intérêts des deux puissances alliées qu'à la solution pacifique des nombreux problèmes soulevés par la dernière crise balkanique. Ayant constaté les effets satisfaisants de cette politique, les deux ministres, s'inspirant d'une entière confiance mutuelle, sont résolus à se maintenir d'accord avec l'Allemagne dans la ligne de conduite actuelle, et, par suite, à joindre leurs efforts pour rendre de plus en plus vive la sympathie que trouvent dans l'opinion publique les rapports intimes existants entre les deux gouvernements »

Rome, 18 avril.

Suivant le « Messagero », il aurait été décidé à Abbazia que la Triplice ferait tous ses efforts auprès de la Porte pour obtenir les concessions auxquelles aspirent les trois puissances qui la composent. En Asie Mineure, la zone économique placée sous l'influence de l'Autriche, serait comprise entre les zones italienne et allemande.

LES CONFERENCES

Abbazia, 18 avril.

Le marquis di San Giuliano et le comte Berchtold ont eu, dans la matinée, une conférence qui n'a duré plus de deux heures. A cette conférence assistaient les ambassadeurs duc d'Avarna et Merey de Kapos, ainsi que le comte Forgach, chef de section au ministère des affaires étrangères autrichien. La conférence continuera cet après-midi.

LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE AUSTRO-ITALIEN EN ASIE-MINEURE

Vienne, 18 avril.

Il semble se confirmer qu'au cours de leurs entretiens, le comte Berchtold et le marquis de San Giuliano n'ont pas seulement traité les questions relatives aux Balkans, mais qu'ils ont également abordé celles concernant l'Asie-Mineure.

La « Reichspost » écrit à ce sujet :

« Un point tout particulier des négociations en question concerne les tractations relatives à la délimitation et à la fixation de la part austro-hongroise dans l'exploitation économique de l'Asie-Mineure. On doit s'attendre à la conclusion dans ce sens d'une entente satisfaisante en vue d'une collaboration des puissances de la Triple-Alliance. Cette participation austro-hongroise a déjà fait l'objet de conversations à Berlin il y a quelque temps. Il s'agit de réaliser actuellement avec l'Italie une semblable concordance de plans, l'Autriche-Hongrie aussi veut avoir sa place au soleil. »

Le projet de réponse de la Triplice A LA NOTE GRECQUE

Londres, 18 avril.

La Triplice a fait connaître aux divers cabinets de la Triple Entente les modifications qu'elle désirait voir adopter dans le projet de réponse à la Grèce, projet dont elle accepte cependant l'esprit général.

Les modifications proposées touchent principalement la question des îles. Alors que le projet de la Triple Entente donnait quelques précisions sur le Dodécanèse, la Triplice préférerait que cette question ne soit pas abordée dans la note qui sera remise à la Grèce. De même, la question de la petite île de Castellorizo serait réservée. Enfin, au sujet de Chio et Mytilène, la Triplice préférerait qu'il soit moins question des moyens de pression envisagés sur la Turquie pour lui faire respecter la possession de ces deux îles et que, par contre-coup, une plus grande liberté d'action soit laissée à la Grèce, pour prendre les moyens de défense qu'elle jugera utiles.

La Triple Entente avait envisagé un mode différent de maintenir la paix ; c'était d'une part de demander à la Grèce de ne pas fortifier les îles, et d'autre part de lui promettre en échange d'agir énergiquement sur la Turquie. Les gouvernements de la Triple Entente, en prenant connaissance des modifications proposées, ont répondu qu'ils allaient en examiner l'opportunité, afin d'arriver dans le plus bref délai à un accord définitif pour la rédaction de la note qui sera remise à Athènes.

On prévoit que la note, après les diverses modifications qu'elle aura ainsi subies, aura un caractère de plus en plus anodin.

ECHOS

L' « Apache »

S. A. le prince Durach de Wied n'a pas cru inutile, depuis son arrivée en Albanie, de faire à ses fournisseurs quelques commandes supplémentaires... C'est incroyable ce que les magasins sont dégarnis à Durazzo !

Parmi ces achats, il en est un qui n'arrivera pas par la poste, ni par les messageries. Il viendra tout seul, le beau petit yacht à vapeur que le M'bret a acheté à un sportsman parisien bien connu.

Et lorsqu'il arrivera, Son Altesse verra sur la proue se détacher en blanc sur bleu ce mot : « L'Apache ».

Sûr qu'on débaptisera le yacht !

Trois touristes français arrêtés en Allemagne

ILS SONT ACCUSES D'ESPIONNAGE

Des dépêches de diverses sources donnent des détails complémentaires sur l'arrestation de plusieurs Français en Allemagne, sous l'inculpation d'espionnage. Ces dépêches contiennent des détails contradictoires, mais paraissent se rapporter au même incident.

Le *Berliner Tageblatt* annonce l'arrestation à Mayence de deux Français, se disant colporteurs. On les accuse d'espionnage.

Un troisième individu s'est enfui.

On mande de Colmar, 17 avril, à la *Gazette de Francfort* : « Trois touristes français ont été arrêtés mardi à Neuf-Brisach sous l'inculpation d'espionnage ; ils avaient pris des photographies dans la région des fortifications. »

D'après les renseignements que nous avons recueillis, il est exact que 3 Français ont été arrêtés à Neuf-Brisach et incarcérés.

Ce sont deux jeunes gens de Saint-Etienne et un Parisien, qui avaient mis à profit les vacances de Pâques pour aller faire un voyage en Alsace-Lorraine.

Les Stéphanois sont M. Gachet, avocat, fils de l'ancien bâtonnier du barreau de St-Etienne, et M. Victor Bory, fils du président de la Chambre des avoués. Leur compagnon est M. André Deville, étudiant à Paris, neveu de M. J.-B. Deville, conseiller municipal à Saint-Etienne. La sœur de M. Gachet est mariée à M. Neyret, fils du maire de Saint-Etienne.

Arrêtés mardi, au moment où ils photographiaient un vieux donjon datant de Louis XIV, ils sont depuis lors en cellule de sûreté. C'est ce dont leurs familles ont été prévenues. On les a avisés également que le ministère des affaires étrangères était intervenu en leur faveur, mais n'avait obtenu jusqu'ici aucune satisfaction.

Les familles avaient précisément recommandé aux touristes de n'emporter aucun appareil photographique.

25.000 francs de brillants CHEZ UN BALAYEUR

Paris, 18 avril.

M. Guillaume, commissaire de police du 9e district, vient d'envoyer au Dépôt le nommé Jean Cauffin, employé dans une entreprise de balayage de wagons postaux. Le magistrat a pris cette mesure à la suite d'une première enquête suffisamment édifiante.

Il y a quelques jours, un fabricant de bijoux à bon marché était venu apporter à M. Guillaume des brillants qu'il avait trouvés entre les mains d'un de ses ouvriers. Ces pierres lui paraissaient de valeur bien supérieure à celles qui étaient employées chez lui. L'ouvrier lui avait expliqué qu'il les tenait d'un de ses amis, balayeur de wagons à la gare du Nord.

M. Guillaume fit expertiser les brillants. Ils furent estimés à 140 francs le carat. Il y en avait pour 24 à 25.000 francs environ. Jean Cauffin, interrogé par le magistrat, affirma qu'il avait trouvé ces pierres dans une boîte à ordures.

Cette réponse satisfit incomplètement M. Guillaume. Il fit une perquisition au domicile du balayeur, qui habite en garni, 22, rue Vilin, à Belleville, et y découvrit une bague en or et deux sacs postaux.

La bague en or, Cauffin prétend l'avoir trouvée non plus dans une boîte à ordures, mais dans la rue de Maubeuge, sur le trottoir.

Jusqu'à plus ample information, la police croit que Cauffin aura trouvé la bague et les brillants en balayant un wagon postal.

Une escroquerie de quatre millions A BRUXELLES

Bruxelles, 18 avril.

Une très grosse affaire d'escroquerie vient d'être découverte à Bruxelles.

Hier soir, à 7 heures, le comte de Lichtervelde, Belge, le marquis de Champagny, Français, et M. Jacobs, d'Anvers, ont déposé au Parquet de Bruxelles une plainte en escroquerie contre deux agents de change habitant Bruxelles et auxquels ils avaient confié une somme dépassant quatre millions de francs, dont ils ne peuvent obtenir le remboursement.

A la suite d'une demande de remboursement restée sans effet, l'arrestation des deux agents de change a été décidée et opérée.

TITRES DILAPIDÉS

Bruxelles, 18 avril.

Les journaux publient de longs détails concernant ce krach financier. Des plaintes ont été déposées notamment par le comte de Champagny, comme on l'a vu qui, domicilié à Paris, possédant un coffre-fort dans une banque bruxelloise en avait confié la clef à l'un des agents de change arrêtés. Il y a quelques jours le comte de Champagny voulant faire timbrer ses titres conformément aux prescriptions de la nouvelle loi belge, envoya à Bruxelles les instructions nécessaires pour faire retirer du coffre-fort les titres. L'un des agents de change avoua alors que le coffre-fort au lieu de contenir pour 900.000 francs de titres n'en contenait plus que pour 20.000 francs.

Enfant écrasé par une voiture

Le Havre, 18 avril.

Mme Tiller, portant sur ses bras son bébé âgé de 3 mois, passait sur le pont Denys-Papin, lorsque, surprise par le sifflet strident d'une locomotive qui passait sur le pont, elle quitta le trottoir et descendit sur la chaussée. A ce moment, arrivait une voiture conduite par M. Lerasnir. [illegible] Mme Tiller fut renversée et son enfant fut tué sur le coup. La mère a été grièvement blessée.

AU MAROC

ESCARMOUCHES CONTRE LES REBELLES

Tanger, 18 avril.

Le bureau de l' « Agence Fournier » à Tanger reçoit de son correspondant à Fez les informations suivantes :

Fez, 17 avril.

Une vingtaine de coups de fusil ont été tirés dans la nuit du 16 sur un groupe de Zuerke. Aucun d'eux n'a été atteint.

Fez, 17 avril.

Un détachement de troupes françaises a repoussé un contingent de dissidents qui cherchait à tenter un coup de main. Il n'y a pas eu de pertes.

Fez, 17 avril.

Dans le Tadla, une troupe de 25 rebelles a attaqué un convoi libre et s'est emparé de ses mulets. L'ennemi, poursuivi, s'est enfui laissant derrière lui trois morts et un blessé.

Il n'y a pas de pertes du côté français.

L'ATTENTAT contre le Maire de New-York

L'individu qui, hier, a tiré, sans d'ailleurs l'atteindre, un coup de revolver sur M. Mitchell, maire de New-York, se nomme, non pas David Rose, mais Michael Mahoney. Il est âgé de 70 ans et il est forgeron de son métier. Il était resté sans travail pendant un an. Ayant demandé dernièrement à être reçu par le maire, il se vit refuser une audience. Mahoney décida de se venger en tuant M. Mitchell.

Après avoir assisté hier à une réunion anarchiste, près de l'hôtel de ville, et pris quelques verres de whisky, il vint à la rencontre du maire qui s'éloignait de l'hôtel de ville avec quelques amis. Il se précipita alors en courant vers le maire et déchargea sur lui son revolver.

On sait que la balle a atteint un avocat. Celui-ci est à l'hôpital ; il a la mâchoire traversée et plusieurs dents brisées, mais son état n'est pas grave.

Drame de la jalousie

Carhaix, 18 avril.

Un drame qui a causé une vive émotion dans toute la région s'est déroulé au bourg de Kergloff, situé à 5 kilomètres environ de Carhaix. M. Henri Lebihan, âgé de 38 ans, instituteur public à Kergloff, a tiré deux coups de fusil sur sa femme, née Marie Laborgne. Le deuxième coup atteignit la malheureuse au milieu du dos. La mort fut instantanée. L'assassin a été arrêté.

Le parquet de Châteaulin, immédiatement prévenu par la gendarmerie, doit se transporter ce soir sur les lieux du drame. L'instituteur Lebihan buvait beaucoup et faisait fréquemment des scènes de jalousie à sa femme.